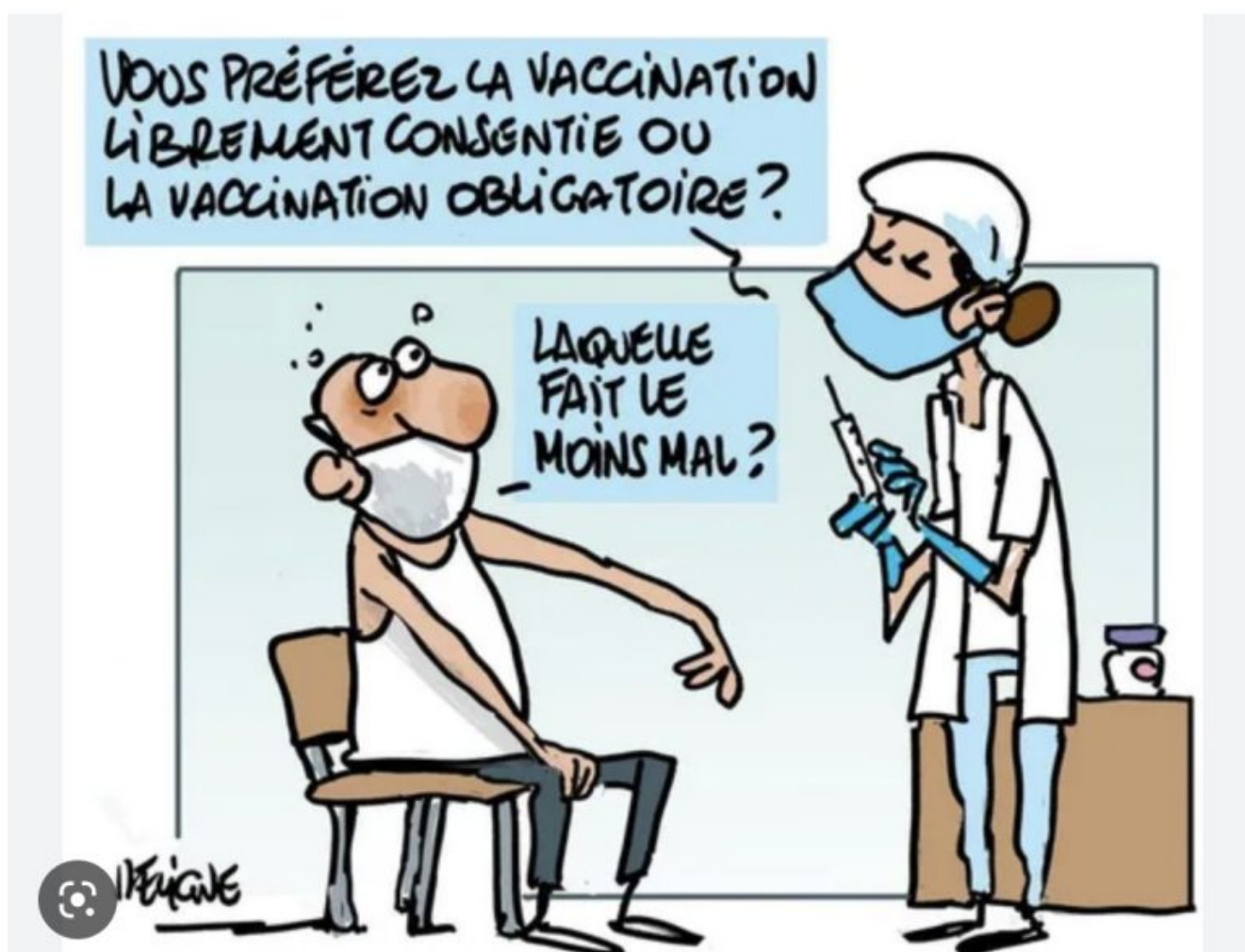


# Les valets de Macron nous concoctent le retour de l'obligation vaccinale contre le Covid

écrit par Christine Tasin | 11 février 2023



VOUS PRÉFÉREZ LA VACCINATION  
LIBREMENT CONSENTIE OU  
LA VACCINATION OBLIGATOIRE?

LAQUELLE  
FAIT LE  
MOINS MAL?

KEUIGNE

Ça sent le cobaye grillé... La HAS en plein effort travaille sur « *Recommandations et obligations vaccinales des professionnels : la HAS publie le cadrage de ses travaux* »

... On l'interroge sur la réintégration des soignants ? Sur ordres de Macron, la voilà qui travaille à rendre obligatoire le vaxxin Covid et notamment au moins un rappel annuel pour soignants, population en contact avec de jeunes enfants, personnes de plus de 60 ans, voire même les mères, comme au Brésil, histoire de détruire l'immunité naturelle transmise à leurs enfants ? Mais pas que pour le Covid, il s'agit d'ajouter toute une batterie de vaccins à la liste des obligatoires pour les étudiants et professionnels des secteurs sanitaire, social et médico-social (exerçant en établissement ou libéraux) dont ceux en contact étroit et répété avec des jeunes enfants, contre la **coqueluche, la grippe, l'hépatite A, la rougeole, les oreillons, la**

## **rubéole, la varicelle et le Covid.**

De là à penser que tous ceux qui travaillent dans les crèches et les écoles maternelles et primaires pourront être aussi visés, il n'y a qu'un pas que j'ai peur de franchir. Et si les « travailleurs » sont vaxxinés, il se pourrait bien que l'on étende cette obligation vaccinale aux gosses pour éviter qu'ils ne contaminent leurs condisciples, même si on sait maintenant que le vaxxin ne protège ni des contaminations, ni des transmissions, ni des formes graves. Il est même possible que parents et grands-parents soient visés par l'obligation vaxxinale, sous prétexte de prendre soin des enfants...

**Nous entrons donc dans une prétendue phase de concertation quoi doit durer du 17 février au 3 mars... la seconde, elle, aura lieu entre le 28 avril et le 19 mai.**

<b>Calendrier prévisionnel des productions</b>	
<b>Volet 1 - Obligations vaccinales en vigueur</b>	<b>Volet 2 - Recommandations vaccinales en vigueur</b>
Synthèse de la littérature et rédaction du rapport : janvier 2023	Synthèse de la littérature et rédaction du rapport : janvier à mars 2023
Premier examen de la recommandation vaccinale : 15 février 2023	Premier examen de la recommandation vaccinale : 19 avril 2023
Consultation publique : du 17 février au 3 mars 2023	Consultation publique : du 28 avril au 19 mai 2023
Second examen de la recommandation vaccinale : 30 mars 2023	Second examen de la recommandation vaccinale : juin 2023
Publication sur le site internet de la HAS : fin mars 2023	Passage de la recommandation en collège : juillet 2023

**Vous avez dit concertation ? Mais entre qui et qui ? Je vous le donne en mille.**

Qui peut donner son avis ? Surtout pas le bon peuple de France, malheureux ! Seules des associations « reconnues », dûment estampillées « macronistes, caressées dans le sens du

poil, regroupant des professionnels... » le peuvent

Ils osent appeler cela une consultation publique ! Forcément, c'est la méthode Macron qui est terrifié par le peuple. Sa méthode est simple, nommer des « représentants, des corps intermédiaires, des participants à des commissions, de prétendues assemblées de citoyens tirés au sort » pour ne pas avoir à prendre en compte l'avis du peuple. **« Les parties prenantes » ? On va imposer au peuple de France des thérapies géniques mais le peuple de France n'est pas partie prenante, il est juste cobaye qu'on traîne à l'abattoir. Cobaye et plus si affinités. L'ère est venue des abattoirs officiels pour humains en France.**

*Une première consultation publique du 17 février au 3 mars*

*Dans le cadre du premier volet de ses travaux, la HAS va organiser très prochainement la consultation publique soumettant aux parties prenantes son projet de recommandation. L'objectif est de recueillir le plus largement possible l'avis des principaux acteurs concernés par le sujet : associations de patients et d'usagers du système sanitaire, social et médico-social, sociétés savantes, collèges nationaux professionnels, ordres professionnels, syndicats de professionnels de santé, institutions ou organismes publics, établissements de santé, structures sociales et médico-sociales, entreprises, etc. A cet effet, un questionnaire en ligne sera accessible entre le 17 février et le 3 mars.*

**Cerise sur le gâteau, seuls les journalistes sont habilités à appeler les numéros proposés, les braves gens de la HAS ne voulant surtout pas avoir l'avis de Mââme Michu !**

***Nous contacter***

## **Service presse**

- Florence Gaudin – Cheffe de service Marina Malikité – Attachée de presse – 01 55 93 73 52
- Stéphanie Lecomte – Attachée de presse – 01 55 93 73 17
- Mohamed Bouhadda – Attaché de presse – 01 55 93 73 18
- Quentin Nogues – Attaché de presse – 01 55 93 38 03

*contact.presse[at]has-sante.fr*

**Ces n° sont réservés aux journalistes, nous ne sommes pas habilités à répondre aux autres demandes.**

[Nous contacter](#)

- [https://www.has-sante.fr/jcms/p\\_3411129/fr/recommandations-et-obligations-vaccinales-des-professionnels-la-has-publie-le-cadrage-de-ses-travaux](https://www.has-sante.fr/jcms/p_3411129/fr/recommandations-et-obligations-vaccinales-des-professionnels-la-has-publie-le-cadrage-de-ses-travaux)

Dès lundi je vais contacter notre avocat pour voir si, au nom de Résistance républicaine, un recours au Conseil d'Etat est possible. Il n'est pas pensable que les citoyens soient exclus d'une telle consultation sur de tels projets. Macron, [le Lula français](#), on savait, et il nous en distribue des preuves chaque jour.

**D'ici là je vous invite à téléphoner en nombre et écrire en nombre pour saturer la HAS et lui montrer ce qu'est une vraie phase de concertation.**



Christine Tasin